



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Amerique centrale

Question écrite n° 5628

Texte de la question

M. Jean-Claude Bireau demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui dresser un tableau récapitulatif de la coopération bilatérale que la France entretient avec les différents pays d'Amérique centrale à tous les niveaux. Il lui demande de lui présenter les grandes orientations de cette coopération pour l'année à venir.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre des affaires étrangères sur la coopération de la France en Amérique centrale. Bien qu'en recul par rapport à l'année précédente pour des raisons budgétaires, l'action bilatérale de la France en Amérique centrale s'est poursuivie sous plusieurs formes en 1993 : coopération culturelle, scientifique et technique (50 MF dont 21,5 MF pour l'enseignement du français), aide alimentaire (10 MF environ), aide humanitaire d'urgence (pres de 2 MF), aide aux ONG (de l'ordre de 2 MF). La tendance à la régionalisation de notre coopération en Amérique centrale s'est confirmée cette année. La France intervient aussi sur le plan multilatéral à travers les organisations internationales (HCR, PNUD, mission d'observation des Nations Unies au Salvador). La part la plus importante de notre coopération avec l'Amérique centrale est mise en place à travers le budget communautaire. Le dialogue ouvert à San Jose (1984) et l'accord de Luxembourg (1985) ont posé les bases politiques, puis économiques, de la coopération entre l'Amérique centrale et la Communauté. Ce cadre a été renouvelé par la signature d'un accord dit « de troisième génération », lors de la conférence ministérielle CEE/Amérique centrale de San Salvador (février 1993). Celui-ci élargit les domaines d'une coopération qu'il fonde explicitement sur le respect des droits de l'homme et des valeurs démocratiques. L'action communautaire s'est accrue au cours des dernières années pour atteindre 120 millions d'écus par an environ (dont 20 p. 100 versés par la France, soit 24 millions d'écus ou 158 MF environ), destinés en particulier au développement du secteur rural, à la diversification agricole, à l'intégration régionale et à la promotion des droits de l'homme. Le montant de cette contribution rapporté au nombre d'habitants place l'Amérique centrale parmi les régions les plus aidées par la Communauté.

Données clés

Auteur : [M. Bireau Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5628

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1993, page 2862

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 210